

Politique sur le Comité de droit notarial

Article 1

Mission du comité

Le Comité de droit notarial est responsable de la promotion du droit notarial à la Faculté :

Il a notamment la tâche de :

- (i)** informer la communauté étudiante quant au développement professionnel possible en droit notarial;
- (ii)** faire découvrir et promouvoir le programme de maîtrise du 2^e cycle en droit notarial offert à l'Université de Sherbrooke;
- (iii)** favoriser le réseautage dans le milieu notarial au moyen de conférences, cocktails, rencontres et autres visites du type;
- (iv)** enrichir le parcours des membres de la communauté étudiante par des expériences et des activités qui leur permettront de façonner leur pensée et de consolider leur choix de carrière;
- (v)** établir le pont entre le programme de 1^{er} cycle en droit et le programme de 2^e cycle en droit notarial.

Article 2

Composition du comité

Le Comité de droit notarial est formé des postes suivants :

- (i)** une personne représentante du Conseil exécutif de l'Association;
- (ii)** une Coordination des activités du Comité;
- (iii)** une Trésorerie qui assure la saine gestion financière du Comité;
- (iv)** une personne Responsable aux événements;
- (v)** une personne Responsable aux communications;
- (vi)** une personne membre de première année;
- (vii)** une personne représentante de la Maîtrise en droit notarial.